

BON DE COMMANDE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2020-2021

Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente

Déclaration des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser	N° d'identifiant à 14 chiffres (à utiliser pour validation internet)
<p>La validation du permis de chasser n'est pas accordée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ; - aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ; - aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ; - aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ; - aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ; - aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ; - aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ; - aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L-422-10 du code de l'environnement ; - aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> * toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ; * toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ; * toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ; * toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques. <p>Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du Code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).</p>	<p>NOM : _____</p> <p>PRENOM1 : _____ PRENOM2 : _____</p> <p>PRENOM3 : _____ PRENOM4 : _____</p> <p>(Merci d'indiquer tous les prénoms, pour faciliter le contrôle national)</p> <p>ADRESSE : _____</p> <p>CP : _____ VILLE : _____</p> <p>Date de naissance (obligatoire) : __ / __ / __ </p> <p>Lieu de naissance : _____</p> <p>Téléphone : __ __ __ __ __ </p> <p>Portable : __ __ __ __ __ </p> <p>Mail : _____ @ _____</p>
Attestation sur l'honneur	Permis de chasser
<p>Je soussigné,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable ; - Déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse. - Demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande dont les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous. 	<p>Numéro : _____</p> <p>Délivré le : __ / __ / __ </p> <p>Par Préfecture de : _____ N° département : _____</p> <p>Par ONCFS <input type="checkbox"/></p>
<p>Fait à _____</p> <p>Le __ / __ / __ </p> <p style="text-align: right;">Signature obligatoire</p> <p style="text-align: center;">↓</p>	<p>Chasseur mineur ou sous tutelle</p> <p>Père/Mère/Tuteur :</p> <p>Juge des tutelles :</p> <p>Le : __ / __ / __ Signature</p>

Type de validation	Validation	Frais de dossier	Timbre grand gibier	Abonnement*	Assurance	Choix	Total paiement comptant	Total paiement fractionné
16 (Petit Gibier)	124,95 €					<input type="checkbox"/>	124,95 €	
16 (PG + Ab.)	124,95 €			6 €		<input type="checkbox"/>	130,95 €	
16 (Grand Gibier)	124,95 €		15 €			<input type="checkbox"/>	139,95 €	
16 (GG + Ab.)	124,95 €		15 €	6 €		<input type="checkbox"/>	145,95 €	
16 (PG + Ass.)	124,95 €				20 €	<input type="checkbox"/>	144,95 €	
16 (PG + Ab. + Ass.)	124,95 €			6 €	20 €	<input type="checkbox"/>	150,95 €	155,79 €
16 (GG + Ass.)	124,95 €		15 €		20 €	<input type="checkbox"/>	159,95 €	165,07 €
16 (GG + Ab. + Ass.)	124,95 €		15 €	6 €	20 €	<input type="checkbox"/>	165,95 €	171,26 €
Nationale	200,45 €	5 €	Inclus			<input type="checkbox"/>	205,45 €	212,02 €
Nationale (Ab.)	200,45 €	5 €	Inclus	6 €		<input type="checkbox"/>	211,45 €	218,22 €
Nationale (Ass.)	200,45 €	5 €	Inclus		20 €	<input type="checkbox"/>	225,45 €	232,66 €
Nationale (Ab. + Ass.)	200,45 €	5 €	Inclus	6 €	20 €	<input type="checkbox"/>	231,45 €	238,86 €

* Abonnement à la revue « Chasseur en Nouvelle Aquitaine »

Le carnet de prélèvement (papier ou numérique) est national. Il n'est fourni qu'un seul carnet par saison de chasse et par chasseur et il doit être retourné à la Fédération qui vous l'a délivré. Le carnet de prélèvement bécasse papier pour la nouvelle saison vous sera adressé si :

- Vous n'utilisez pas l'application ChassAdapt.
- Vous avez déjà retourné celui de la saison précédente. Dans le cas contraire, vous devez impérativement nous le retourner avant le 30 juin 2020 comme le stipule l'arrêté ministériel y afférent.

	<p><u>Pour chasser la bécasse, cochez l'une des trois cases :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Je souhaite un Carnet de Prélèvement Bécasse papier.</p> <p><input type="checkbox"/> Je souhaite utiliser l'application ChassAdapt.</p> <p><input type="checkbox"/> Je ne chasse pas la bécasse.</p>
---	--

Depuis la saison 2019-2020, la FDC16 a mis en place un carnet de prélèvement lièvre obligatoire. Il est délivré à tous les chasseurs adhérents à la FDC16 sur demande. Pour rappel, tout chasseur doit impérativement être en possession de ce carnet pour pouvoir prélever un lièvre. Le retour de ce carnet est obligatoire pour pouvoir bénéficier d'un carnet la saison suivante.

Attention : Les chasseurs non adhérents à la FDC16, mais pratiquant la chasse du lièvre en Charente, doivent également être en possession d'un carnet de prélèvement lièvre. Ils devront en faire la demande à la FDC16 avant le ___ octobre.

	<p><u>Pour chasser le lièvre, cochez l'une des deux cases :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Je souhaite un Carnet de Prélèvement Lièvre.</p> <p><input type="checkbox"/> Je ne chasse pas le lièvre.</p>
---	---

Règlement général sur la protection des données

« La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle. Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible sur www.fdc16.com. Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle. »



 	<p><input type="checkbox"/> Chèque n° : _____ A l'ordre du « Régisseur des recettes du permis de chasser ».</p> <p><input type="checkbox"/> Paiement fractionné uniquement par carte bancaire pour un montant minimum de 150 € avant ajout des 3,2 % de frais.</p> <p>Espèces non acceptées.</p>
--	--



Pour toute question ou information, appelez la ligne directe du service guichet unique au **05.45.23.57.94**.